

وزارة التعليم والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
جامعة الجزائر 1

UNIVERSITE D'ALGER I

02 Rue Didouche Mourad. Alger

Numéro du NIF : 098416015118236

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE LA CONSULTATION N°01/UA1/SG/2022

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public; L'université d'Alger 1 informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation n° 01/UA1/SG/2022 ayant pour objet : **Prestation d'hôtellerie (Hébergement et restauration) pour les participants de la conférence régionale des universités du centre**, lancée le 23/02/2022, Qu'à l'issue de l'ouverture des plis et de l'évaluation des offres techniques et financières, la consultation est attribuée provisoirement comme précisé dans le tableau suivant :

N°	Intitulé	Nom de l'entreprise/Soumissionnaire	Numéro d'identification fiscale(NIF)	Montant de l'offre en TTC	Critère de sélection
01	Prestation d'hôtellerie (Hébergement et restauration) pour les participants de la conférence régionale des universités du centre	HOTEL FERDI LILLY	001316100722415	44 399, 97	Moins disant

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès du Secrétariat général de l'Université d'Alger 1, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution provisoire sur le site Web de l'Université d'Alger 1 et à l'APC d'ALGER CENTRE et ce, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public.

Les soumissionnaires non retenus désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres financières peuvent se rapprocher du service contractant, au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de publication du présent avis d'attribution provisoire.

